

Présents : BRIN Stéphanie - BIENACEL Peggy - CARIOU Evelyne - - GIRARD François - LEBOYER Christian - MOINEAU Frédéric - PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe

Absents-Pouvoir : JACQUEMET Jean-Jacques pouvoir PEINTRE Angélique - RIPOLL Sébastien pouvoir BIENACEL Peggy - TWARDOWSKIJ Richard pouvoir GIRARD François

Absents : FRANÇAIS Cyril

Secrétaire de séance : CARIOU Evelyne

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 14 mars 2018.

I . Finances locales

1. SNCF Régénération Ligne Ferroviaire : Promesse unilatérale de vente

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la régénération de la ligne ferroviaire Niort – La Rochelle, la SNCF souhaite acquérir 172 m² de la parcelle Y 176. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à signer la promesse unilatérale de vente pour cette portion de parcelle. Un droit de préemption est possible par M. Moineau Frédéric. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cette promesse unilatérale de vente et d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

Vote : Pour : 2 - Contre : 4 - Abstentions : 5

Délibération 2018-15

2. Budget : Décision modificative

M. Le Maire informe que suite aux travaux d'intégration de la poste dans la mairie, une facture de peinture n'avait pas été réglée à la fin des travaux car elle n'était pas conforme aux travaux réalisés. Il convient de réajuster le budget et notamment l'opération 341. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la décision modificative n° 1 qui consiste à soustraire 1 786.88 € à l'art 022 et de l'ajouter à l'art 21311 – op 341.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2018-16

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, de modifier pour l'année 2018 les taux d'imposition appliqués en 2017 à savoir : Taxe Habitation (T.H) : 5.47 %, Foncier bâti (T.F.B) : 15.40 % , Foncier non bâti (T.F.N.B) : 56.72 %. Il est proposé d'augmenter la taxe d'habitation à 6 %. Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour l'année 2018, les taux d'imposition indiqué ci-dessus.

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 2

Délibération 2018-17

4. Ecole de Chambon : Subvention voyages scolaires

Chaque année, les écoles du RPI proposent différents projets de voyages scolaires et demandent une subvention. Afin de simplifier les démarches, les maires des trois communes proposent que chaque commune subventionne son école à hauteur de 1 000 € dès l'instant où un voyage scolaire est prévu. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 1 000 € par an pour l'école de Chambon afin de financer les voyages scolaires.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Délibération 2018-18

5. Comité des Fêtes : Demande de subvention jeux intervillages

M. Le Maire rappelle que les jeux intervillages en 2017 à Genouillé ont été remportés par Chambon. Il revient à notre commune d'organiser les jeux 2018 qui auront lieu le 1^{er} juillet. Le comité des fêtes de Chambon a été mandaté pour en assurer la charge financière. Le budget prévisionnel de l'édition 2018 présente un déficit de 600 €. La CDC Aunis Sud a refusé de subventionner cette manifestation. Les représentants des 6 communes concernées ont décidé de demander une subvention de 100 € à chaque commune participante. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 100 € au Comité des fêtes pour les jeux intervillages de 2018.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Délibération 2018-19

6. *Tour de Charente Maritime : Demande de subvention*

M. Le Maire informe le conseil municipal que Le Vélo Club Rochefortais va organiser en 2018 le Tour de Charente Maritime qui se déroule sur 3 jours. Le Vélo Club Rochefortais a besoin d'un soutien financier et c'est la raison pour laquelle ils sollicitent une subvention et demandent la mobilisation de quelques bénévoles afin de garder les gros carrefours qui traversent la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention pour le passage d'une ou deux courses.

Vote : Pour : 3 - Contre : 6 - Abstentions : 2

Délibération 2018-20

7. *Ecole - travaux de sécurité : Choix des prestataires*

M. Le Maire explique au conseil municipal que les différents exercices d'évacuation et de confinement réalisés par les enseignantes ont mis en évidence des difficultés d'une part pour prévenir avec la corne de brume les autres classes et d'autre part pour la mise en sécurité des enfants avec les volets roulants manuels et les vitres non teintées. La commission des affaires scolaire propose au conseil municipal d'investir pour que ces problèmes ne se reproduisent pas et pour garantir la sécurité de tous. L'ensemble de la mise en sécurité de l'école s'élève à un montant total de **9 266.75 € ttc** pour lequel une subvention DSIL grande priorité peut être demandée à l'état.

Point n° 1 : Pose de films sur les vitres : Classe de Nadège, salle annexe, couloir et classes de Julie et Tatiana : 2 077,95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société ID 17 pour la pose des films.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Délibération 2018-21

Point n° 2 : Système d'alarme PPMS et incendie :

5 entreprises ont été consultées dont Nice solution pour un montant de 1 336.80 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société Nice Solution.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Délibération 2018-22

Point n° 3 : Electrification volets roulants :

Il est nécessaire de créer une alimentation par volet (devis Ruppin ou Hervé Pierre : total : 1 550 € ttc). 3 entreprises ont été consultées : Sorostores, avec un devis à 4 302 € offre le meilleur rapport qualité prix. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société Sorostores.

Vote : Pour : 8 - Contre : 1 - Abstentions : 2

Délibération 2018-23

Point n° 4 : Réfection des classes et réfectoire

Les classes de l'école de Chambon n'ont pas été rénovées depuis de nombreuses années, elles ne sont plus adaptées en terme d'éclairage, d'environnement sonore et d'utilisation avec les nouveaux équipements (vidéo projecteurs, ordinateurs ...). Il est proposé qu'une réflexion incluant le corps enseignant soit menée avec l'aide d'une entreprise spécialisée pour définir les matériaux, les couleurs, les éclairages et l'ergonomie dans l'idée de faire réaliser par le service technique tout ou partie des travaux de peinture et d'installation. Nous avons demandé à trois entreprises un devis. La société ABEO propose une prestation à 1 800 € tout à fait suffisante pour le projet. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société ABEO Déco.

Vote : Pour : 5 - Contre : 6 - Abstentions :

Délibération 2018-24

8. *DSIL : Demande de subvention grande priorité*

Monsieur le Maire propose, dans le cadre des travaux de mise aux normes et sécurisation des établissements publics, et notamment de l'école, de faire une demande de subvention dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) Grande priorité. L'estimation des travaux s'élève à **9 266.75 € ttc** € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cette demande de subvention.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération 2018-25

9. *Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle – Travaux d'urgence sur voirie communale : Demande de subvention*

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de la direction des Infrastructures de Saintes concernant le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle – travaux d'urgence sur voirie communale. Monsieur le Maire propose de solliciter le département, au titre de ce fonds, pour le financement des travaux nécessaires à la remise en état de la rue du Fief de Marlonges. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prioriser les travaux de la rue du Fief de Marlonges et de refaire faire les devis. Il décide de

solliciter une aide exceptionnelle auprès du Département au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Délibération 2018-26

10. Utilisation des salles communales par les associations : Nettoyage des locaux

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la demande qu'il a reçu de diverses associations municipales concernant le ménage de la Salle des fêtes. Les associations souhaiteraient pouvoir s'acquitter de la tâche du ménage après une manifestation le weekend dans la mesure où il est prévu que Catherine fasse le ménage de la salle le lundi matin. Il est donc proposé au conseil municipal qu'après chaque manifestation organisée le weekend, les associations municipales nettoient et rangent le matériel utilisé (tables, chaises), vident les poubelles dans les containers réservés à cet effet, vident les bacs réservés aux bouteilles en verre et remettent la cuisine en état. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de permettre aux associations municipales de ne plus faire le ménage dans la salle des fêtes lors de manifestations le weekend moyennant une participation financière de 50 €.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Délibération 2018-27

II. Personnel

11. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire propose de fixer des ratios d'avancement de grade à 100% pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des personnels pour l'année 2018 et années suivantes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir le taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Délibération 2018-28

12. Création de postes avancement de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Il est proposé au Conseil Municipal de créer deux postes pour répondre aux besoins des avancements de grade. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1^{er} juillet 2018 un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (grade d'avancement) et un emploi permanent à temps non complet 32.25/35^{ème} d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (grade d'avancement). Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression des postes d'adjoint technique territorial actuellement pourvu par les agents.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Délibération 2018-29

III. Environnement

13. Aunis Bio Gaz : avis sur le projet d'unité de méthanisation agricole

Prévu à l'horizon 2019 à Surgères, le projet Aunis Biogaz est un projet de valorisation de matières organiques par méthanisation. Il a été pensé comme un projet agro-écologique durable et performant, adapté au territoire et au contexte économique du territoire Aunis Sud. Il est porté par la SAS Aunis Biogaz, créée et gérée par des exploitants agricoles locaux. L'unité de méthanisation s'appuiera sur des apports essentiellement agricoles : fumier, lisier, paille, résidus de tontes et autres matières végétales. Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le projet. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable au projet.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Délibération 2018-30

IV. Questions diverses

- Cycle and Sound
- ADEI
- SAP : octobre rose, nettoignons la nature, table pique-nique sortie de Marlonges,